

<b>COMPTE RENDU DE RÉUNION</b>	
Rédacteur : <b>Charlotte MUCIG</b>	Entité : <b>DEAL Mayotte</b>
Objet : <b>Fin de phase de concertation : relance de la phase de consultation du PPRN</b>	
Date : <b>19/10/2017</b>	Lieu : <b>Mairie de Bandraboua</b>
<b>Participants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DEAL de Mayotte :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Charlotte MUCIG</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Mairie de Bandarboua:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>M. Boura SOULAIMANA (Maire de la commune)</b></li> <li>- <b>M. Djamaldine MADI (Directeur Aménagement, Urbanisme et Foncier)</b></li> <li>- <b>M. Bacar ANLIMOUDINE (Directeur Général des Services)</b></li> <li>- <b>M. BACO Charafidim (Adjoint)</b></li> <li>- <b>M. Mohamed ABDOU (Responsable du service Assemblée et Communication)</b></li> </ul> </li> </ul>	

## **RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS**

### Contexte

Après plusieurs réunions de concertation sur le projet de PPRN de la commune, la phase de consultation sur la commune de Bandraboua a été lancée le 22 novembre 2016.

Les discussions notamment soulevées lors du colloque « Aménagement et logement à Mayotte : penser et agir ensemble » du 22 au 24 novembre ont fait ressortir les préoccupations des communes notamment sur la constructibilité dans certains secteurs à enjeux qui requièrent des études complémentaires de terrain à lancer par les communes.

Pour répondre aux inquiétudes des maires, le préfet a accepté de donner un délai supplémentaire dans le calendrier initialement envisagé. La consultation des parties prenantes démarrée depuis le 22 novembre 2016 et l'enquête publique initialement programmée début 2017, ont été annulées et reportées fin 2017.

Compte tenu de ce nouveau calendrier d'élaboration des PPRN, il a été proposé aux communes qui le souhaitent de fournir, à leur initiative et sous leur maîtrise d'ouvrage, des études complémentaires de précision de l'aléa inondation et/ou mouvement de terrain, sur des secteurs précis représentant des enjeux stratégiques par un bureau d'études spécialisé (cf courrier en pièce jointe).

Les résultats de ces études constituent un dire d'expert susceptible, après analyse par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PPRN sur la commune, de faire évoluer ponctuellement les cartes actuelles des aléas. Ces études complémentaires ont fait l'objet d'une prise en charge financière par l'État à hauteur de 80 % du montant de l'étude.

L'objet de la présente réunion est de rappeler les enjeux du PPRN et de valider avec la commune le lancement d'une nouvelle consultation.

Depuis la dernière réunion le 7 novembre 2016, il n'y a pas eu de demande de précision d'aléas sur le territoire communal. Les cartographies du PPRN n'ont donc pas évoluées depuis novembre 2016.

### Déroulement de la réunion

Le Maire introduit la réunion en indiquant que plusieurs secteurs sont soumis à des aléas qui selon lui sont exagérés et demande à ce que ce constat soit pris en compte dans les cartes d'aléas du PPRN.

La DEAL rappelle l'opportunité qui a été laissée aux communes depuis un an de réaliser, sous leur maîtrise d'ouvrage et avec un financement à 80 % par l'État, d'études de précision de l'aléa dans leurs secteurs à enjeux (cf éléments de contexte ci-dessus et courriers en pièces jointe). Malgré les relances par mail de la DEAL, aucune demande de subvention n'a été sollicitée par la commune et les cartographies du projet de PPRN sont identiques à celles de novembre 2016.

L'enveloppe exceptionnelle allouée à ces études de précision de l'aléa est aujourd'hui intégralement consommée.

Néanmoins, compte tenu de la situation, la DEAL propose à la commune de rapidement monter un dossier de demande de subvention pour tenter, sur des fins de crédits CPER de l'année 2017, d'obtenir un financement pour réaliser ces études de précision de l'aléa sur quelques secteurs à enjeux de la commune.

La procédure est la suivante :

- identifier les quelques secteurs à enjeux où les aléas posent problème,
- faire réaliser des devis à des bureaux d'études (autres que SEGC et Hydrétudes en charge de l'élaboration des PPRN sur votre commune) sur la base du cahier des charges type fourni par la DEAL pour la réalisation d'études de précision de l'aléa.
- compléter le dossier de demande de subvention et fournir les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier à la DEAL/URN avant le 03/11/2017 (lé délibération pourra arriver un peu plus tard).

*Hors réunion : L'unité Construction et Bâtiment Public Durable de la DEAL (P;Euvrard) avait identifié courant 2016 le secteur du projet du collège Mitséni à Bouyoni comme pouvant avoir un intérêt dans le cadre de la précision de l'aléa. La commune n'a pas donnée suite.*

*Une réflexion est donc à mener aujourd'hui sur l'intérêt d'intégrer ce secteur à la demande de financement.*

La carte d'enjeux est également rebalayée.

La commune souhaite retravailler/vérifier certaines zones de projet. La DEAL va renvoyer à la commune la carte des enjeux en pdf à la commune et attend un retour de la commune sur d'éventuels nouveaux secteurs à intégrer d'ici le 03/11/2017.

Les grands principes du règlement sont présentés.

#### **Relevé de décision**

- La DEAL envoi le cahier des charges type que doivent respecter les bureaux d'études pour la réalisation d'études de précision.
- La DEAL envoi le dossier de demande de subvention à compléter par la commune d'ici le **03/11/2017**
- La DEAL envoi à la commune la carte des enjeux en pdf à la commune et attend un retour de la commune sur d'éventuels nouveaux secteurs à intégrer d'ici le **03/11/2017**.

maire valide en séance le principe de rentrer rapidement en phase de consultation.

#### **Date à venir**

/